

Contexte :

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) souhaite obtenir les services d'un fournisseur de données et de prévisions économiques (et autres données connexes) et a l'intention de conclure un contrat avec **le Conference Board du Canada** à cette fin.

Exigences actuelles :

L'entrepreneur devra permettre l'accès aux séries chronologiques d'ordre économique des fournisseurs suivants; il devra également fournir des rapports contenant des prévisions économiques :

- accès à la série de données de l'Indice de la confiance des consommateurs;
- accès à la base des données prévisionnelles relatives aux différents secteurs industriels du Canada;
- accès à la base de données sur la population et la formation des ménages;
- accès aux prévisions économiques visant le Canada, l'ensemble des provinces et des territoires et toutes les régions métropolitaines de recensement pour lesquelles Statistique Canada fournit des données économiques, y compris l'accès aux éléments de données individuels auxquels les rapports font référence;
- accès aux prévisions économiques visant les États-Unis;
- accès à la série de données de l'Indice de l'offre d'emploi.

L'entrepreneur doit aussi offrir les services suivants :

- attribuer à la SCHL des comptes utilisateurs individuels de sorte que des employés de la SCHL puissent extraire des séries chronologiques ou des rapports du site Web du proposant (environ 60 comptes utilisateurs);
- donner à la SCHL l'accès à des ressources techniques (centre d'assistance) de 7 h 30 à 16 h, heure de l'Est;
- créer une liste normalisée des séries chronologiques requises;
- assurer à la SCHL la possibilité de réviser la liste en question afin d'y ajouter ou d'en retirer des séries chronologiques particulières;
- transmettre quotidiennement à la SCHL, à partir de cette liste maîtresse, un fichier à jour suivant le format des séries chronologiques et contenant toutes les données qui ont été remaniées depuis l'envoi de la dernière mise à jour;
- envoyer le fichier quotidien mis à jour au site FTP de la SCHL avant 8 h 30, heure de l'Est.

Durée du contrat :

Le contrat devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015 et se terminer le 30 juin 2016. La SCHL pourra, à sa discrétion, renouveler le contrat pour deux périodes supplémentaires de un an. La

valeur annuelle de ce contrat de services devrait se situer entre 50 000 et 70 000 \$ CAN, toutes taxes comprises.

Justification du recours à un seul fournisseur :

La SCHL a l'intention de conclure un contrat avec **le Conference Board du Canada** pour les services susmentionnés, pour les raisons suivantes :

1. Le Conference Board du Canada est reconnu mondialement pour ses prévisions économiques et est la seule source connue de prévisions économiques à l'échelle des RMR.
2. Il est l'auteur de l'Indice de la confiance des consommateurs.
3. Il est, à l'heure actuelle, le seul fournisseur connu de prévisions économiques à l'échelle des provinces, des territoires et des RMR.
4. Le Conference Board du Canada est reconnu pour l'excellence de son service à la clientèle et offre diverses options de livraison des données. Il peut fournir à la SCHL les données dans un fichier suivant le format des séries chronologiques et les télécharger directement sur le serveur FTP de la SCHL à intervalles réguliers.

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères ou aux agences gouvernementales de publier un avis, pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de conclure un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction avec un entrepreneur présélectionné. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant exactement aux exigences précisées dans le PAC avant **14 h, HAE, le 12 juin 2015**, l'autorité contractante pourra procéder à l'octroi du contrat. Toutefois, s'il est jugé qu'un énoncé de capacités répond exactement aux exigences précisées dans le PAC, la SCHL devra alors amorcer le processus complet d'appel d'offres.

Par la présente, vous êtes donc avisés que la SCHL entend négocier un contrat avec le seul fournisseur susmentionné. Les fournisseurs qui considèrent avoir les qualifications nécessaires et pouvoir fournir les services exacts décrits aux présentes peuvent transmettre, par écrit, un énoncé de capacités à la personne-ressource nommée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences publiées.

La SCHL a le droit exclusif de négocier tout genre d'approvisionnement avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.